

**Arrêté N°79/2026 portant réglementation temporaire
De la circulation et du stationnement
Route de TOULOUSE (RD11)
Travaux de Remplacement bordures anneau intérieur giratoire côté
nord de l'A680/A69**

Le Maire de la commune de VERFEIL,

Vu le Code de la route et notamment les articles L. 411-1, R. 417-2, R. 417-3 et R. 417-10 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales articles L. 2212.5, L. 2213-1 à 6 ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière et l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété ;

Vu l'avis Préfectoral n°114 en date du 29 août 2024 ;

Considérant la demande présentée par l'entreprise GUINTOLI mandataire du GCC de l'A69, 5 Route de Galinrey 81200 AIGUEFONDE, représenté par M. JULIA JérémY, concernant des travaux de remplacement de bordures dans l'anneau intérieur du giratoire de Verfeil côté nord de l'A680/A69, Route de TOULOUSE à VERFEIL ;

Considérant qu'il est de son devoir de veiller à la sécurité publique ;

ARRETE

Article 1 : Afin de pouvoir effectuer des travaux de remplacement de bordures dans l'anneau intérieur du giratoire de Verfeil côté nord de l'A680/A69, Route de TOULOUSE à VERFEIL, l'entreprise GUINTOLI mandataire du GCC de l'A69, sera autorisée à stationner ses véhicules et engins de chantier sur la chaussée du 06/07/2026 au 24/07/2026 de 07h00 à 18h00.
Le stationnement de tout autre véhicule sera interdit et gênant.

Article 2 : Durant cette période, la circulation se fera sur une seule voie, en raison de l'empiètement de la chaussée au niveau intérieur du giratoire.
Une largeur de 3.20m sera maintenue avec interdiction de dépasser.

Article 3 : La signalisation et la protection du chantier, ainsi que la régulation de la circulation seront assurées par l'entreprise GUINTOLI.

De plus la chaussée libre à la circulation devra être maintenue propre, en bon état, sa viabilité assurée et rendue dans l'état identique à l'origine.

Article 4 : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.